



## Traitement du surendettement

Le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et l'arrêté du 26 octobre 2010 parachèvent le dispositif de traitement du surendettement et du Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

La réforme en matière de surendettement a pour objet principal d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement. Le rôle des commissions de surendettement se voit ainsi étendu notamment dans le cadre des procédures de redressement personnel où dans environ 95 % des cas, il appartiendra à la commission de recommander l'effacement des dettes sous le contrôle du juge. Par ailleurs, la commission pourra imposer des mesures ne touchant pas au capital de la dette (rééchelonnement, réduction de taux d'intérêt, report ou suspension d'exigibilité) qui deviendront exécutoires sans même que le juge n'intervienne. Enfin, la durée maximale des plans de surendettement est abaissée de 10 ans à 8 ans.

Corrélativement, les durées d'inscription au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Prélèvement SEPA

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, la plupart des banques en France et en Europe propose à leurs clients le prélèvement SEPA. Ce nouveau service permet un mode de prélèvement identique dans tous les pays de l'espace européen SEPA.

Le mini-guide bancaire n° 37 édité par la Fédération bancaire française (FBF) à l'attention de usagers est disponible sur : <http://www.lesclesdelabanque.com>

### Publications au Journal Officiel de la République

#### 1 – Loi de régulation bancaire et financière

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation financière a été publiée au J. O. du 23 octobre 2010. Le texte propose des mesures pour renforcer la régulation, la surveillance et le contrôle des acteurs et des marchés financiers. Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés pour les ventes à découvert, la régulation des marchés dérivés, le contrôle des agences de notation. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique composé de représentants de la Banque de France et d'autorités du secteur financier. Elle ratifie la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir de contrôle, d'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés et de contrôle des frais bancaires avec possibilité de vérifier le respect de chaque engagement pris par les banques auprès du Comité consultatif du secteur financier qui se voit confier une mission d'observation des tarifs bancaires. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Elle renforce également la sécurité des consommateurs de produits financiers avec l'obligation d'immatriculation des intermédiaires financiers sur un registre unique consultable par tous les consommateurs.

#### 2 – Fonds de garantie des dépôts

Ont été publiés au J. O. du 1<sup>er</sup> octobre 2010, les arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi relatifs : - au niveau de garantie et au délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par client et réduction à 20 jours ouvrables au lieu de 8 mois des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'une banque) ; - à l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts (270 millions d'euros).

#### 3 – Commission de la médiation de la consommation

Le décret n° 2010-1221 du 18 octobre 2010 relatif à l'organisation de l'Institut national de la consommation et des commissions placées auprès de cet institut a été publié au J. O. du 19 octobre 2010.

### Outre-mer

#### 1 – Projet de loi organique relatif au Département de Mayotte

Le sénat a adopté le 23 octobre 2010, le projet de loi organique relatif au Département de Mayotte régi par l'article 73 de la Constitution.

#### 2 – Changement de statut européen de Saint-Barthélemy

Le Conseil européen a adopté, à la demande du Président de la République, le changement de statut de Saint-Barthélemy qui devient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 un pays et territoire associé (PTOM) au lieu d'une région ultrapériphérique (RUP).

#### 3 – Accès des PME à la commande publique en Outre-mer

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs décidés par le Conseil Interministériel de l'Outre-mer, Christine Lagarde, Brice Hortefeux et Marie-Luce Penchard ont signé deux circulaires visant à améliorer l'accès des PME et des TPE à la commande publique dans les DCOM.

### Publications

#### 1 – Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Le rapport annuel 2009 de l'ACP est disponible sur :

<http://www.banque-france.fr/acp/publications/documents/2009-rapport-annuel-de-l-autorite-de-contrôle-prudentiel.pdf>

#### 2 - Médiation du crédit aux entreprises

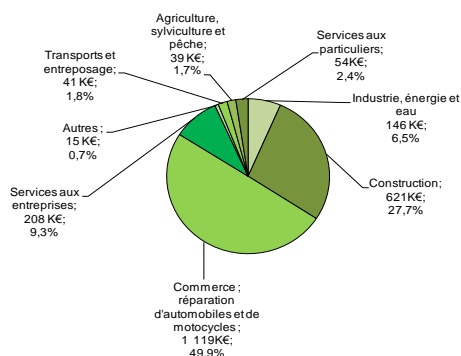
Le rapport d'activité octobre 2009-octobre 2010 est disponible sur : <http://mediateurducredit.e-catalogues.info/>

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Incidents de paiement sur effets de commerce : diminution du montant global au 30/9/2010

Au 30 septembre 2010, l'IEDOM recensait 446 incidents de paiement sur effets de commerce, contre 434 en juin, soit une hausse de 2,8 %. Cependant, le montant total correspondant est en diminution de 10 % et s'établit à 2,4 millions d'euros. Il en résulte une baisse corrélative de la valeur unitaire moyenne des impayés qui s'établit à 5 403 euros contre 6 175 euros (- 12,50 %). Dans le détail, les secteurs enregistrant une baisse trimestrielle significative sont : l'éducation (- 55,2 %), l'activité immobilière (- 50,2 %), le commerce (- 18,6 %) et dans une moindre mesure, les services aux particuliers (- 5 %). La vulnérabilité des entreprises commerciales semble s'être atténuée sur le trimestre, le poids des impayés représentant 46,4 % du total contre 51,2 % en juin. A l'inverse, la sinistralité des services aux entreprises, BTP et industrie, énergie, eau s'accroît respectivement de 93,8 %, 53,7 % et 34,4 % ; ces secteurs concentrent un montant d'incidents de paiement avoisinant un million d'euros, soit 40,4 % du total (23,1 % précédemment).

Répartition sectorielle des incidents de paiement au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010

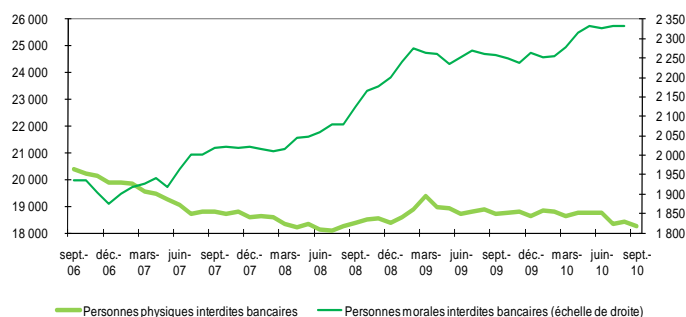


Source : Iédom

## Légère baisse de la vulnérabilité des agents économiques à fin septembre 2010

Au 30 septembre 2010, les indicateurs de vulnérabilité financière des agents économiques du département sont en légère décroissance, en dépit du contexte de tensions de trésorerie récurrentes. Le nombre d'incidents de paiement sur chèques (132 751) diminue de 7,6 % sur le trimestre (- 6,5 % sur l'année). Au cours de la même période, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire baisse de 2,9 % à 18 232, alors que celui des personnes morales est stable à 2 334. Sur un an, le constat est plus nuancé, respectivement - 2,5 % et + 3,2 %. Par ailleurs, les établissements de crédit ont recensé 1 194 retraits de cartes bancaires entre juin et septembre 2010. Ce chiffre qui constitue un niveau historiquement élevé est en hausse de 36,8 % sur le trimestre et de 18,8 % sur l'année.

Evolution du nombre des interdits bancaires



Source : Iédom

## Surendettement au troisième trimestre 2010 : stabilité du nombre de dossiers déposés

Au cours du troisième trimestre 2010, 106 dossiers ont été déposés auprès du Secrétariat de la Commission de Surendettement ; 92 ont été déclarés recevables, soit un taux de recevabilité de 86,8 %. Le nombre de dépôts varie peu par rapport à juin (108), mais progresse de 16,5 % sur un an. Sur les trois trimestres, le nombre total de dossier s'élève à 327, soit +30,8 % par rapport à 2009.

# ACTUALITE REGIONALE

## Cyclone Tomas

Dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 octobre, le cyclone Tomas a causé en Martinique de nombreux dégâts matériels, notamment au niveau des plantations de cannes, de bananes, de fruit et légumes. Le réseau électrique a été interrompu au sein de plusieurs communes, près de 60 000 clients ayant été privés d'électricité pendant plusieurs heures. Le réseau routier a également été touché par des chutes d'arbres et des inondations. Aucune perte humaine n'est à déplorer en Martinique, mais plus de dix morts ont été recensés à Ste Lucie et environ une vingtaine à Haïti.

## Présidence de la Martinique à la conférence des Régions Ultrapériphériques (RUP)

La 16e conférence des RUP s'est ouverte le 27 octobre dernier à Ténériffe (Canaries). Le président du Conseil Régional de la Martinique en assurera la présidence pendant un an. Le statut de région ultrapériphérique européenne concerne 9 entités territoriales (Açores, Canaries, Madère, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, auxquelles s'ajoutent cette année St Martin et Mayotte), soit plus de 4,5 millions d'habitants (1 % de la population européenne).

## Cercosporiose noire en Martinique

Depuis le mois de septembre, la cercosporiose noire (ou maladie des raies noires) s'est déclarée en Martinique, à partir de spores en provenance de l'extérieur. Ce champignon touche les plantations de bananes et son éradication passe par l'effeuillage des plants contaminés.

## Livraison de l'échangeur du Lamentin

Le 21 octobre dernier, l'un des plus importants chantiers routiers de l'île a été ouvert au public. L'échangeur du Lamentin est constitué de 9 bretelles et permet le passage de 110 000 véhicules par jour. Il avait débuté en septembre 2008, pour un montant global de 21 millions d'euros.

# BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

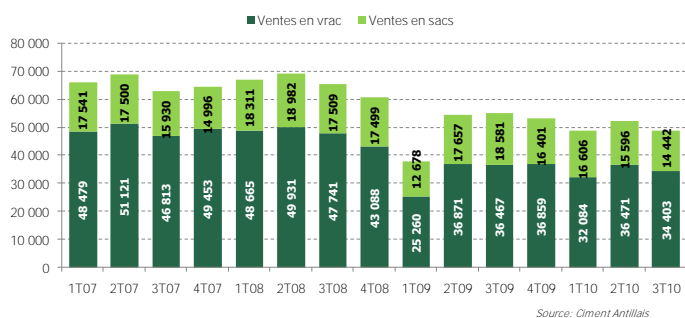
## BTP : une activité toujours dans l'expectative d'une reprise

A fin septembre 2010, les ventes cumulées de ciment atteignent 149,6 milliers de tonnes soit une hausse de 1,4 % sur un an. Dans le détail, les ventes en vrac, traditionnellement dédiées aux ouvrages publics progressent de 4,4 % en données cumulées à fin septembre. En revanche, les ventes en sacs, d'ordinaires dévolus à la construction privée, se replient à hauteur de 4,6 %.

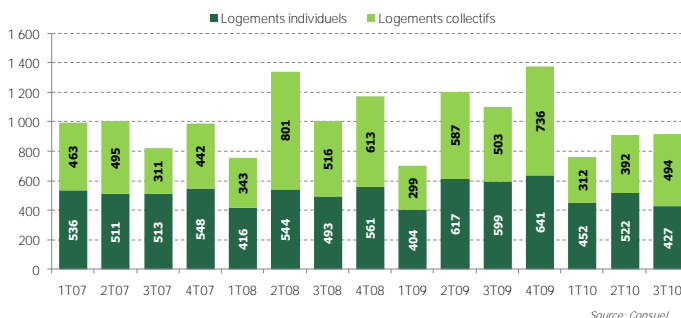
En dépit de cette évolution favorable sur un an, la production globale de ciment demeure en dessous de la moyenne de longue période (1995-2010) à -15,2 %.

Parallèlement, en cumul à fin septembre 2010, 2 599 attestations de conformité électrique ont été délivrées par le Consuel, soit une diminution de 13,6 % sur un an. Le nombre d'attestations délivrées aux logements individuels se replie de 13,5 % et celles attribuées à des logements collectifs enregistrent une baisse du même ordre.

Evolution de la production de ciment



Attestations de conformité électrique



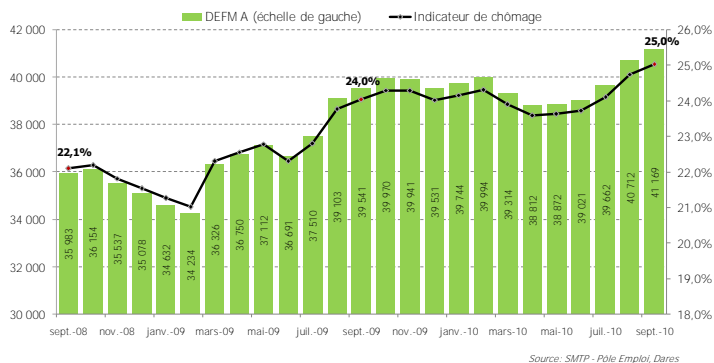
Le secteur du bâtiment et des travaux publics reste confronté à la faiblesse de l'activité tant au niveau de la commande publique que de la demande privée.

## Marché du travail : nouvelle hausse du chômage

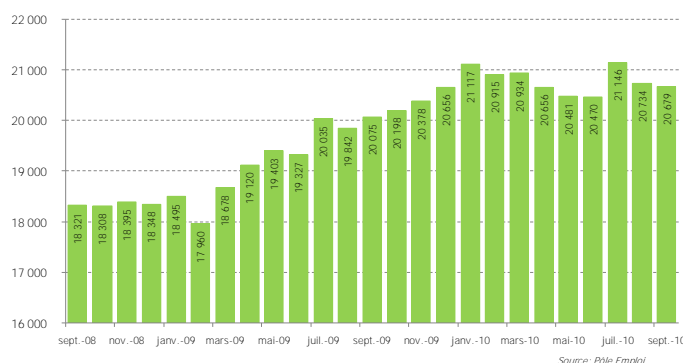
Le troisième trimestre est marqué par une détérioration du marché de l'emploi, en dépit de la progression du nombre d'offres d'emploi enregistrées, 8 080 offres entre janvier à septembre 2010 contre 7 560 l'année précédente. Aussi, à fin septembre 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) atteint 41 169. Sur un an, il progresse de 4,1 %, soit 1 628 demandeurs de plus par rapport à fin septembre 2009. En conséquence, l'indicateur de chômage gagne 1 point sur un an pour s'établir à 25 %.

Parallèlement, à fin septembre 2010, le nombre d'allocataires de Pôle Emploi s'établit à 20 679. Le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage atteint 15 279, soit une progression de 3,0% sur un an.

Evolution de la demande d'emploi



Bénéficiaires de Pôle emploi



En glissement mensuel, le nombre de DEFM A progresse de 1,1 % tandis que le nombre de bénéficiaires des allocations de Pôle Emploi baisse de 0,3 %.

## INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	var.% mensuelle	Glissement annuel
<b>Prix</b> (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- septembre 2010	123,9	-0,1 %	+1,9 %
<b>Chômage</b> (source : DDTEFP)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- septembre 2010	41 169	+1,1 %	+4,1 %
	Indicateur de chômage (base pop. Active : 162 556)	- septembre 2010	25 %		+1 point
<b>Allocation Chômage</b> (source : Assedic)	Nombre de bénéficiaires de l'allocation unique dégressive et de l'aide au retour à l'emploi	- septembre 2010	14 205	-0,9 %	+1,2 %
<b>RMI</b> (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- juillet 2010	28 480	+0,0 %	+4,0 %
<b>Commerce extérieur</b> (source : Douanes)	Importations (en M€)	- août 2010	224,3	+9,4 %	+28,2 %
	Exportations (en M€)	- août 2010	17,1	-39,2 %	-4,3 %
	Taux de couverture mensuel:		7,6 %		-2,6 points
<b>Grande distribution</b> (source : DRCCRF)	Indicateur chiffre d'affaires (base 100 en 1990)	- septembre 2010	263	-6,7 %	+0,1 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- septembre 2010	358,7		+11,5 %
<b>Vulnérabilité des ménages</b> (source : )	Personnes physiques en interdit bancaires	- septembre 2010	18 232	-0,9 %	-2,5 %
	Retrait de cartes bleues	- septembre 2010	368	-3,2 %	-8,9 %

## LES INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	var. % mensuelle	Glissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (source : CCIM)	Nombre de passagers	- août 2010	179 504	+7,0 %	+1,1 %
		- cumul annuel	1 113 358		+4,0 %
<b>Trafic Maritime</b> (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- septembre 2010	226	+24,7 %	nd
		- cumul annuel	57 026		+92,3 %
<b>Construction</b> (source : Ciments antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- septembre 2010	16 012	+5,6 %	-13,1 %
		- cumul annuel	149 602		+1,4 %
<b>Immatriculations</b> (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- septembre 2010	1 058	+32,3 %	+5,6 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- septembre 2010	202	+88,8 %	+12,8 %
	Cumul annuel (VPN + VUN)		9 290	-	-10,6 %

# PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

### Taux d'intérêt légal

ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/10)

	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,4768%	0,4199%	0,4431%	0,6967%	0,7830%	0,9970%	1,2240%	1,4960%

### Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Juillet	Août	Septembre	Octobre
3,07%	2,76%	2,74%	2,82%

### Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

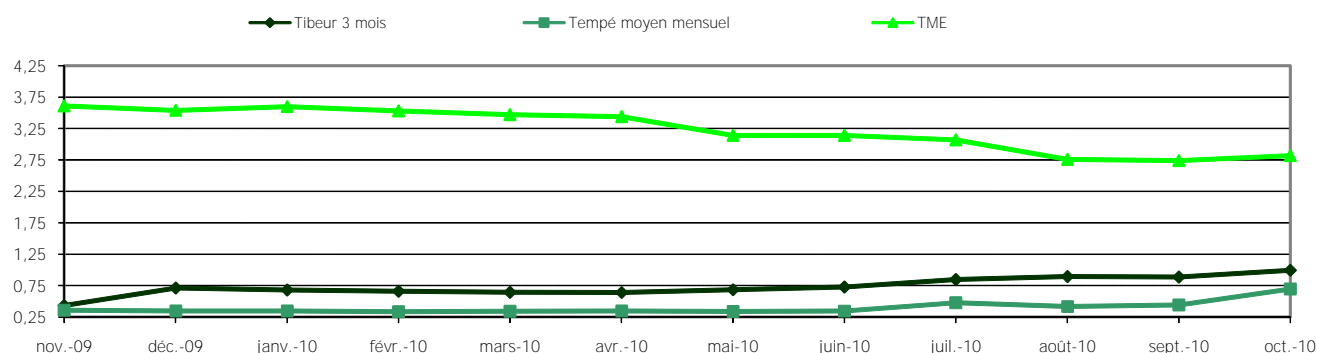
Juillet	Août	Septembre	Octobre
3,27%	2,96%	2,94%	3,02%

## Taux de l'usure (applicable à partir du quatrième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe		5,60%			
Prêts à taux variable		5,05%			
Prêts relais		6,27%			
<b>Autres prêts</b>					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,32%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,32%	Découverts en compte (1)		13,59%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,15%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

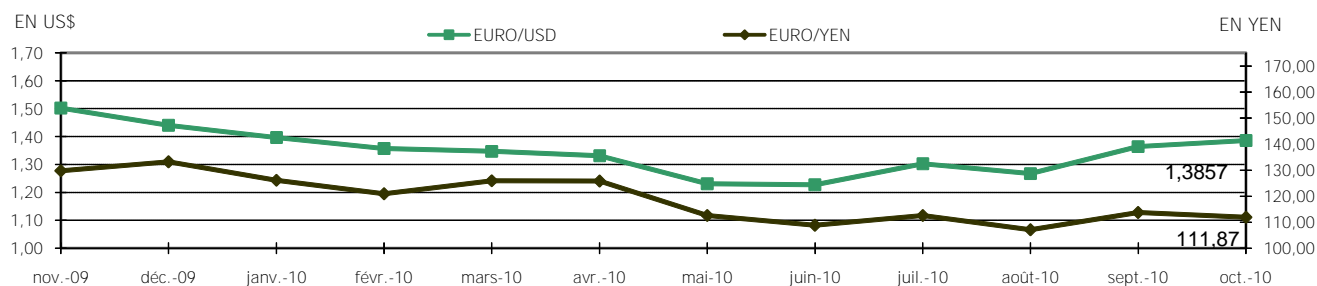
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3857	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,6827	EURO/SRD (Surinam)	3,80790
EURO/JPY (Japon)	111,8700	EURO/BWP (Botswana)	9,15580	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,48310
EURO/CAD (Canada)	1,4150	EURO/SCR (Seychelles)	17,0264	EURO/DOP (Rép. Dom.)	51,6801
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86860	EURO/MUR (Maurice)	40,5858	EURO/BBD (La Barbade)	2,77440
EURO/SGD (Singapour)	1,7986	EURO/BRL (Brésil)	2,3638	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,80870
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7467	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,60210	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2781,13	EURO/XCD (Dominique)	3,7454	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK